



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 12 novembre, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2018-DM-012-3	562, boulevard Adolphe-Chapleau	M-05	1 953 641 et 1 953 643	Permettre un axe d'orientation d'un futur bâtiment principal de 28 degrés par rapport à la ligne de lot avant au lieu de 15 degrés, tel qu'exigé par l'article 3.1.5 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-017-4	44 et 44A, 34 ^e Avenue	H-14	1 954 395	Permettre une marge de recul avant, d'un futur bâtiment principal de 6,55 mètres au lieu de 9,50 mètres tel qu'exigé par l'article 3.2.6 paragraphe 1 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-031-2	6, 27 ^e Avenue	H-14	1 955 299	Permettre une hauteur d'un bâtiment accessoire (garage privé détaché) de 4,62 mètres au lieu de 4,50 mètres tel qu'exigé par l'article 4.3.4 paragraphe 5 du règlement de zonage numéro 7200.
2018-DM-036	10, 56 ^e Avenue	H-13	1 953 050	Permettre une marge latérale droite du bâtiment principal existant de 1,07 mètre au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par l'article 2.1.2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 26 octobre 2018.

Le greffier,

Pierre St-Onge, avocat